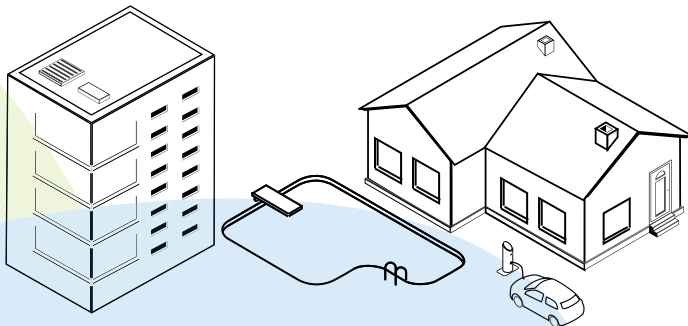


Attestation de Conformité Jaune

- Logement
- IRVE dans l'habitation

L'Attestation de Conformité (AC) jaune est à utiliser pour des **installations électriques de consommation** liées à l'habitation et pour des **IRVE** liées au bâtiment d'habitation **collectif ou individuel**.



Logement Maison, appartement

1 "AC jaune" par logement et à minima par point de livraison (*).

Locaux assimilés à un logement
Meublés ou chambres d'hôtes limités à cinq chambres chez l'habitant pour une capacité d'accueil maximale de 15 personnes, unité de vie d'un logement-foyer, etc

-> 1 "AC jaune" par logement ou par chambre équipée d'une salle d'eau (1)

-> 1 "AC jaune" par groupe de 5 chambres dépourvues de salle d'eau (1)

-> 1 "AC jaune" par groupe de 5 salles d'eau (1) collectives.

(1) : local contenant une douche ou une baignoire.

(*) : Point de Livraison (PDL) ou Point de Référence et Mesure (PRM)

Important : Si votre demande de visa concerne une installation de puissance au point de livraison (PDL/PRM) supérieure à 36kVA, votre Attestation de Conformité remplie devra être accompagnée d'un dossier technique SC 143 (ou SC 143_IRVE pour une IRVE) rempli également. Ce dossier technique est disponible pour téléchargement sur notre site à la rubrique **Dossiers Techniques**.



ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Installation de consommation à usage domestique

VISA DU CONSUEL
(Contrôle National pour la Sécurité des Objets et des Équipements Électriques) délivré par le Ministère de l'Énergie

ADRESSE DES CORRESPONDANCES
Nom du contact : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Tél. portable : _____
Mail : _____

INSTALLATEUR
Nom : _____
Prénom : _____
N° de carte professionnelle : _____

INSTALLATION ÉLECTRIQUE
Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) : NON OUI
Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. : _____
Nom du propriétaire de l'installation : _____
Nom de l'opération ou du programme : _____
État : NON OUI Si oui : Immeuble : _____ Cage : _____ Etage : _____ Porte : _____
Adresse * N° : _____ Rue : _____
Complément : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Latitude : _____ Longitude : _____

TYPE DE CONSTRUCTION À USAGE DOMESTIQUE
Type * : MAISON APPARTEMENT Si maison ou appartement, indiquez le nombre de pièces principales : _____
 FOYER-LOGEMENT DÉPENDANCE PISCINE IRVE (1A) BORNE (1B) AUTRE : _____
Opération collective * : NON OUI Si oui : nombre total de logements objets de travaux électriques : _____

TRAVAUX
Travaux * : Installation neuve Rénovation totale Mise en sécurité Rénovation partielle (2) :
Puissance limitée (2) * : OUI NON Si non : Fournir le dossier SC 143 (3)
Autres intervenants en électricité sur installation de consommation (5) * : NON OUI
 Si oui : Indiquer nom et coordonnées : _____

L'installateur soussigné (4) atteste que l'installation électrique de consommation, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties rénovées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non rénovées.
Date * : ____ / ____ / ____
Signature * : _____

* : Données obligatoires ou cocher obligatoirement une case.
(1) : Infrastructure de Recharge des Véhicules Électriques - (1A) : borne pour caravane ou bateau.
(2) : Puissance inférieure ou égale à 36 kVA au point de livraison (à 50 A monophasé ou à 63 A triphasé).
(3) : Révisé par la partie de consommation ou envoyé sur demande.
(4) : Certificat de qualification NF C15-100 / C15-100-2 existant mis en sécurité.
(5) : Concernant les installations électriques fixes (installation électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects).
(6) : Tel que désigné dans le cadre "Installateur".

AC = Attestation de Conformité

Bâtiment à usage domestique Abri de jardin, garage, remise privée, dépendances, etc

1 "AC jaune" par point de livraison (*).

Nota : si le bâtiment est alimenté à partir d'un logement pour lequel une "AC jaune" est établie, son installation peut être couverte par cette dernière.

Installation extérieure à usage domestique
Piscine privée, borne pour caravanes, portail électrique, borne de recharge pour véhicule électrique, éclairage extérieur, etc

1 "AC jaune" par logement et à minima par point de livraison (*).

Nota : si l'installation extérieure est alimentée à partir d'un logement ou d'un bâtiment à usage domestique pour lequel une "AC jaune" est établie, l'installation peut être couverte par cette dernière.